



**SÉCURITÉ
civile**

**SALON DU LIVRE DE
l'Abitibi-Témiscamingue**

**ENCOMBRANTS
sur demande**

**HOMMAGE À
Isabelle D'Amours**

Mot du maire



Hommage à notre directrice générale **Isabelle D'Amours**

Le 15 mars 2024 à l'âge de 48 ans, Isabelle D'Amours nous a quittés. Avec une carrière s'étendant sur plus de 20 ans au service de la Ville de La Sarre, nous saluons son engagement constant, son leadership inspirant et sa loyauté envers les citoyens de notre ville.

Elle a apporté une contribution remarquable à notre communauté, guidant la municipalité avec dévouement et compétence. Son implication s'est également démarquée au niveau du développement de notre territoire. Elle a fait son entrée à la Ville de La Sarre au développement économique. Elle a occupé cette fonction pendant près de la moitié de sa carrière à la Ville. Mme D'Amours était reconnue par sa générosité pour avoir toujours tendu la main à ses collègues et partenaires afin que tous travaillent ensemble. Sa devise mainte fois répétée : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin! Elle a toujours misé sur l'intelligence collective. Les mots projet et développement ont toujours fait partie de ses motivations. Sa vision innovante a joué un rôle crucial dans la réalisation de nombreux projets et



Isabelle D'Amours et Yves Dubé - Novembre 2023 / Crédit photo : Jean Caron

initiatives qui ont façonné positivement la vie des citoyens. Pensons au sentier multifonctionnel, au Salon des générations, à la rénovation de l'Hôtel de Ville, à son appui au Paradis du Nord, au récent regroupement du service de sécurité incendie et sécurité civile, à sa vision long terme du développement résidentiel, commercial et industriel, etc. Sa passion pour l'amélioration de notre communauté a été une source d'inspiration pour tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés.

Isabelle a toujours souhaité que La Sarre soit une ville dynamique où il fait bon vivre. Nous sommes convaincus que le legs laissé par Isabelle D'Amours continuera à guider nos actions et à inspirer ceux qui auront la responsabilité de poursuivre le travail.

Séances du conseil municipal

Voici les dates des prochaines séances publiques du conseil municipal :



- 9 avril 2024
- 7 mai 2024
- 4 juin 2024
- 9 juillet 2024
- 13 août 2024

Les séances sont diffusées en direct sur notre page Facebook :

 Ville de La Sarre

Bienvenue à tous!

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

La Ville de La Sarre tient à rappeler à ses résidents que le **17 mai** marque la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**. Comme pour toute autre forme de discrimination, il est impératif de dénoncer l'homophobie et la transphobie dès que l'on en est témoin. En cas de propos ou de gestes homophobes/transphobes, il est crucial de manifester son désaccord et de demander la cessation des comportements discriminatoires. Si cela s'avère impossible ou si la situation persiste, il est recommandé de contacter des organismes compétents pour intervenir et mettre fin à cette situation.

Réagir contre l'homophobie et la transphobie est une responsabilité personnelle, sociale et civique.



Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées du **1^{er} mai au 30 septembre 2024** sur le territoire de la municipalité. Comme elles sont réglementées depuis 2018, toute personne désirant tenir une vente de garage doit obtenir un permis.

Pour obtenir un permis, faites votre demande en ligne sur <https://la-sarre.edemandes.com/fr/create> ou par téléphone au 819 333-2282.

Le permis est valide pour trois jours consécutifs et seulement deux permis pourront être délivrés annuellement pour chaque adresse.

Les citoyens sont exempts de demande de permis pour les dates suivantes :

- 18, 19 et 20 mai 2024;
- 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2024;
- 31 août, 1er et 2 septembre 2024.

Quiconque contrevient à une des dispositions du règlement est passible d'une amende minimale de 75 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 100 \$ pour une récidive.



Pour obtenir
un permis



Demande de permis



Si vous effectuez des travaux sur votre propriété, n'oubliez pas de faire une demande de permis. Il est possible de faire votre demande en ligne sur <https://citoyen.ville.lasarre.qc.ca/demandes/permis>.

Que ce soit pour des rénovations extérieures ou intérieures, pour la construction d'un bâtiment secondaire, l'installation ou le démantèlement d'une piscine, le creusage d'un puits, la construction ou la modification d'une installation septique, la démolition d'un bâtiment ou l'installation d'une affiche, il est important de s'assurer de la conformité de votre projet avec la réglementation en vigueur.

Quelques rappels concernant le permis :

- Il est valide pour une durée de 12 mois;
- Il doit être affiché pendant toute la durée des travaux;
- Il est de la responsabilité du propriétaire de faire la demande du permis et non celle de l'entrepreneur.

Pour une
demande permis



Nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc

Du 2 au 31 mai 2024 inclusivement, nous entreprendrons le nettoyage semi-annuel du réseau d'aqueduc. Pendant cette période, le service pourrait connaître des baisses occasionnelles de pression, et dans certains secteurs, de l'eau brouillée pourrait être constatée. Ces incidents sont des conséquences normales du nettoyage du réseau d'aqueduc, et il n'est pas nécessaire de les signaler à la Ville.

Nous conseillons à la population de limiter autant que possible l'utilisation de l'eau du robinet pendant cette période. Si vous devez utiliser l'eau, notamment pour la lessive, nous vous prions de faire preuve d'une attention particulière.

Il est important de noter que l'eau demeure propre à la consommation pendant toute la durée du nettoyage.

Pour recevoir des notifications par courriel concernant le nettoyage du réseau d'aqueduc, nous vous encourageons à vous inscrire à la fonctionnalité « Alertes citoyennes »

voir en page 9 →

Bibliothèque municipale Richelieu

Le 23 avril 2024, c'est la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Pour cette occasion, il y aura distribution aléatoire de livres neufs aux abonnés.

Nouveauté!

Si les mangas vous passionnent, sachez que notre collection a été récemment enrichie, avec plusieurs nouveaux ouvrages désormais disponibles.

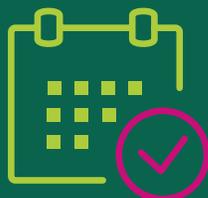


Crédit photo : David Grad

Collectes reportées

Veuillez noter qu'en raison des jours fériés, la collecte des matières résiduelles sera reportée aux dates suivantes :

- **Lundi 20 mai 2024 (déchets)**
- **Lundi 24 juin 2024 (matières recyclables)**
- **Lundi 1^{er} juillet 2024 (déchets)**



Abris garage

Les abris temporaires (toiles et structures) doivent être enlevés et complètement démontés **avant le 15 mai prochain**. Si vous dépassez cette date, vous pourriez recevoir une amende.

Un abri temporaire est une construction ou une structure, démontable ou non, couverte de toile opaque ou translucide ou de matériau flexible.

Une serre n'est pas un abri temporaire au sens du règlement.



Règles pour les feux en plein air et les feux d'artifice en été

Utilisez un foyer conforme : optez pour un cadre manufacturé, incombustible, fermé, équipé d'une cheminée et d'un pare-étincelles avec des ouvertures maximales de 1 cm sur 1 cm.

Choisissez un bon emplacement : placez le foyer à au moins 6 m de tout bâtiment et à 1,5 m de toute limite de propriété. Il doit être installé dans une cour latérale ou arrière, idéalement sur une surface incombustible comme une dalle de béton.

Respectez les matériaux autorisés : il est interdit de brûler des déchets, des matières toxiques, des matières plastiques, du caoutchouc ou tout autre matériau pouvant produire une fumée polluante.

Astuce : si le risque d'incendie est TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, il est préférable de renoncer à allumer un feu, même avec un foyer équipé d'un pare-étincelles. Vous pouvez suivre les indications du risque d'incendie sur le site web de la SOPFEU (<https://sopfeu.qc.ca/>).

L'utilisation de feux d'artifice et de pétards est interdite sur tout le territoire de la Ville de La Sarre. Cependant, les feux d'artifice à usage domestique sont autorisés les 23 et 24 juin, ainsi que les 30 juin et 1^{er} juillet, à condition de respecter les instructions d'utilisation du fabricant.

Pour des questions spécifiques, vous pouvez joindre le service de prévention incendie au 819 333-2282.



Pas dans les toilettes!

L'équipe des services techniques déploie constamment des efforts importants pour offrir une eau de qualité à ses citoyens. Depuis plusieurs semaines, nous remarquons que les lingettes désinfectantes sont jetées en grande quantité dans les toilettes. Bien qu'elles puissent être biodégradables, il vaut mieux les jeter à la poubelle. Comme la décomposition des lingettes prend un certain temps, cela a pour effet de bloquer les pompes et d'endommager les équipements.

Voici quelques exemples d'articles qui ne doivent jamais être jetés dans les toilettes :

- **Des serviettes de soins personnels;**
- **Des lingettes pour bébé;**
- **Des feuilles jetables pour couches lavables;**
- **Des couches;**
- **Des tampons;**
- **Des condoms;**
- **De la graisse alimentaire;**
- **Des cotons-tiges;**
- **Des cheveux;**
- **De la soie dentaire;**
- **Des médicaments périmés.**



Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue

La 48^e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue aura lieu du 23 au 26 mai 2024 à La Sarre.
La thématique exploitée cette année : **Quand les mots se font entendre.**

Cette thématique évoque d'abord l'importance de l'écoute, notamment à travers une nouvelle façon de découvrir les écrits, les livres audio. On se remémore également les moments significatifs où nos parents nous faisaient la lecture avant le coucher, prononçant les mots des livres à haute voix. Au début ou à la fin de la vie, la lecture à voix haute revient souvent, offrant une expérience où les mots prennent vie dans l'imaginaire du lecteur. Un texte n'est pas simplement une composition écrite, c'est aussi la voix, l'opinion et le point de vue de l'auteur.

Partager nos dernières découvertes littéraires et échanger sur celles-ci est également un aspect important. Le bouche-à-oreille joue un rôle clé dans le choix de la lecture. Ainsi, la littérature n'est pas seulement un art de l'écriture, mais peut aussi devenir un art oratoire, suscitant l'émotion et touchant le cœur. Dans certaines traditions, comme la transmission orale autochtone, l'importance des mots qui se font entendre est soulignée.



L'invitation est lancée pour rejoindre le Salon du livre, où des rencontres et des discussions entre lecteurs et auteurs sont promises, avec plus d'une centaine d'activités au programme pour explorer la littérature. Les mots se feront entendre du 23 au 26 mai à La Sarre.

Terre d'argile, atelier de céramique

**Adresse : Salle des Chevaliers de Colomb,
272, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest, La Sarre**

Veuillez créer votre compte ou mettre dès maintenant vos informations à jour (inscrire tous les membres de la famille) sur Voilà!, à l'adresse suivante : Voilà! — La Sarre (appvoila.com).

Prévoir un délai de 48 heures pour l'approbation de votre compte.

COURS DE CÉRAMIQUE POUR ENFANTS : LES APPRENTIS POTIERS (6 cours)

Dates et heures : Lundi, du 8 avril au 13 mai 2024, de 16 h à 18 h

Clientèle : 7 à 12 ans/débutants

Coût : 210 \$, incluant l'argile, les outils, les émaux et les cuissons

Max : 8 personnes

INITIATION AU TOURNAGE (1 cours seulement)

Date et heures : Mercredi 10 avril 2024, de 18 h à 20 h 30

Clientèle : 18 ans et plus

Coût : 70 \$, incluant l'argile, les outils, les émaux et les cuissons

Max : 6 personnes

INITIATION À LA CÉRAMIQUE (6 cours)

Dates et heures : Mercredi, du 24 avril au 29 mai 2024, de 18 h à 20 h 30

Clientèle : 16 ans et plus/débutants

Coût : 300 \$ (2,5 heures/semaine), incluant l'argile, les outils, les émaux et les cuissons

Max : 6 personnes

ATELIER POUR LA FÊTE DES MÈRES : CRÉATION D'UN VASE

Date et heures : Samedi 11 mai 2024, de 10 h à 12 h

Clientèle : Enfants de 5 ans et plus accompagnés d'un parent

Coût : 35 \$ par projet, incluant l'argile, les outils, les émaux et les cuissons

Max : 12 personnes



Centre d'art

Les horizons marqueurs, d'Amélie Proulx

Du 29 février au 14 avril 2024

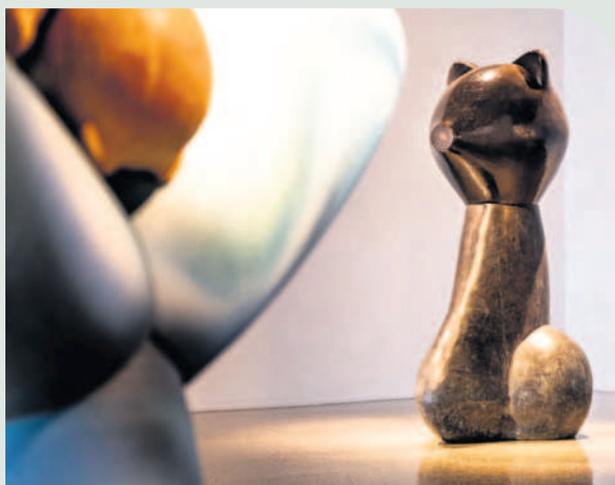
Des mains qui collectent, manipulent, exhibent, rassemblent, conservent : autant d'évocations des gestes qui ont permis à ce vaste projet de prendre forme. Au fil de ses recherches, Amélie Proulx a méticuleusement sélectionné, puis broyé, concassé ou pulvérisé des centaines de roches et de minéraux afin de les intégrer à ses porcelaines et d'en explorer le potentiel à la cuisson. Les couleurs, les textures et les formes qui en ont découlé lui ont ensuite permis d'enrichir l'expérience déjà profondément matérielle de la céramique, faisant de la nature à la fois le sujet et l'objet de ses œuvres.



Lièvres, ours et corneilles, de Michel Saulnier

Du 18 avril au 16 juin 2024

L'exposition de l'artiste Michel Saulnier nous fait plonger dans sa démarche de sculpteur. La faune qui a accompagné nos contes d'enfance remplit l'espace de la galerie et nous offre un environnement poétique qui touche au merveilleux. La métamorphose, qui va parfois jusqu'à l'hybridité, côtoie le ludique, même lorsque les sculptures que l'on contemple sont plus grandes que nous. Les sculptures de l'exposition mettent aussi en valeur l'aspect caché du travail de l'artiste, celui qui voit la genèse des œuvres d'art public dont certaines sont souvent monumentales.



Rayonnantes accolades, de Lyne Noisieux

Du 27 juin au 8 septembre

Les vitraux de Lyne Noisieux brisent les codes. Ils jouent avec le plein et le vide. Le verre se dévoile par juxtaposition et espacement. Des tiges de métal entrelacées donnent du rythme et lient les différentes pièces de verre.



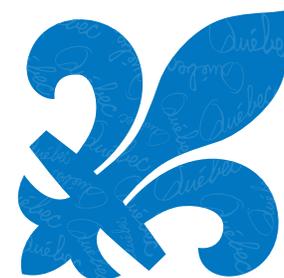
Fête nationale, Festival équestre et Rodéo professionnel de La Sarre

Préparez-vous à vivre une expérience inoubliable du 19 au 23 juin 2024 lors du Festival équestre et Rodéo professionnel de La Sarre, qui se déroulera au parc équestre.

En plus du Rodéo professionnel, de nombreuses activités au programme, tant pour les petits que pour les grands : compétitions équestres, bingo, jeux gonflables, compétition de scies à chaîne, tir de chevaux lourds, et plus encore!



Aussi, le **dimanche 23 juin**, nous soulignerons la fête nationale du Québec au même endroit. Restez à l'affût pour découvrir une programmation riche en événements et les horaires détaillés. Un rendez-vous festif et spectaculaire à ne pas manquer!



Centre d'interprétation de la foresterie

Le Centre d'interprétation de la foresterie et son bureau d'information touristique du 600, avenue Principale à La Sarre seront **ouverts du lundi 17 juin au vendredi 30 août 2024, de 9 h à 17 h.**



Collecte des encombrants maintenant sur demande

Si vous désirez faire ramasser vos encombrants, vous devez désormais vous inscrire. Selon la nouvelle manière de fonctionner, la collecte ne sera pas effectuée systématiquement à chacune des adresses. Pour bénéficier de cette collecte, vous devez vous inscrire en ligne sur <https://la-sarre.edemandes.com/fr/create/QS> ou par téléphone, en composant le **819 333-2282**.

Les encombrants sont de gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'écocentre dans le coffre d'une voiture.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : DU 22 AVRIL AU 10 MAI À 16 h

Dans la semaine du 13 au 17 mai, vos encombrants seront ramassés par les camions de la ville le même jour que la cueillette des bacs bleus, à condition qu'ils soient déposés en bordure de la rue le **jour précédant la collecte**.

Veillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est que ceux-ci faisaient partie des matières refusées.

Pour plus de détails : 819 333-2282

Pour bénéficier
de cette collecte



Inscriptions pour les camps de jour | été 2024

Horaire

- Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
- Service de garde offert tous les jours
- Lieux de rassemblement : Cité étudiante Polyno et Centre de formation générale Le Retour, selon les groupes d'âge

Inscriptions

- Pour les résidents de La Sarre, à partir du lundi 6 mai 2024
- Pour les non-résidents, à partir du lundi 13 mai 2024
- Pour les résidents de municipalités sans entente avec la Ville de La Sarre, à partir du 20 mai 2024
- En ligne seulement*
- Fin des inscriptions le 18 juin 2024 à 12 h



Pour les 5 à 10 ans
Du 1^{er} juillet au 9 août 2024
Volet culturel ou sportif

Tarifs

- Résident : 80 \$/semaine/enfant
- Non-résident : 120 \$/semaine/enfant

*Veillez créer votre compte ou mettre dès maintenant vos informations à jour (inscrire tous les membres de la famille) sur Voilà!, à l'adresse suivante : [Voilà! — La Sarre \(appvoila.com\)](https://www.ville.lasarre.qc.ca/voila).

Prévoir un délai de 48 heures maximum pour l'approbation de votre compte. Vous devez ajouter vos enfants dans votre dossier Voilà! pour pouvoir les inscrire.

Tous les détails sur le site web de la ville :
<https://www.ville.lasarre.qc.ca/>



Se rafraîchir dans une piscine!

Quelle bonne idée de faire l'acquisition d'une piscine pour vous rafraîchir cet été avec la famille!

Voici les principales dispositions du règlement sur la sécurité des piscines privées :

- Un permis est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, un spa ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 m en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 m ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte.
- Toute piscine hors terre d'une hauteur de 1,2 m et plus doit être munie d'un dispositif d'accès (échelle, escalier, rampe) qui peut être retiré, relevé, ou placé de manière à ne pas en permettre l'utilisation et empêcher l'accès à la piscine.
- Si une piscine est directement accessible à partir d'une habitation via une galerie, une barrière d'une hauteur minimale de 1,2 m doit être installée sur ladite galerie pour empêcher l'accès à la piscine. Cette barrière doit être munie d'un dispositif de fermeture et de verrouillage automatique.
- Une piscine doit être située dans la cour latérale ou arrière d'une propriété. Elle doit être distante d'au moins 1,5 m de la limite du terrain, et d'au moins 2 m d'un bâtiment principal.

En préparant la baignade de façon sécuritaire, vous pourrez profiter de ces beaux moments en toute quiétude!

Bonne baignade!



Stationnement de nuit

D'ici le 1^{er} mai inclusivement, il est interdit de se stationner dans les rues entre minuit et 7 h, ou conformément aux informations indiquées sur les panneaux.

En respectant ces directives, vous facilitez le travail de déneigement et vous évitez, du même coup, une contravention!

Au-delà de cette date, il demeure important que les propriétaires de véhicules se conforment aux informations inscrites sur les panneaux dans les rues et les stationnements publics.



Quoi faire avec le gazon?

Chaque tonne de déchets apportée au Centre de valorisation des matières résiduelles coûte cher aux contribuables. Le fait de traiter le foin de coupe comme des déchets représentent des coûts totalement inutiles et facilement évitables.

Afin de réaliser collectivement des économies et de réduire l'empreinte environnementale de la tonte de gazon, nous encourageons les citoyens à ne pas mettre le foin coupé aux ordures. **Il est plutôt recommandé de le valoriser en le compostant à la maison ou en le laissant directement sur la pelouse.**

Il y a plusieurs avantages à laisser l'herbe coupée sur votre pelouse, comme d'éviter la consommation de sacs de plastique et de ne plus utiliser de produits fertilisants.

L'herbicyclage, c'est tout à notre avantage!



Alertes citoyennes



Cette fonctionnalité vous offre la possibilité de rester à l'affût des sujets qui vous intéressent tout en améliorant les modes de communication de la municipalité.

- Urgences et sécurité publique
- Services municipaux urgents
- Travaux publics
- Culture
- Sport



Cette fonctionnalité offre une gestion centralisée des avis d'urgence, des notifications spontanées et des rappels périodiques, lesquels sont diffusés par SMS, courriel ou automate d'appel. Notez toutefois qu'en fonction du degré d'urgence de l'avis ou de la notification, la Ville se réserve le droit de sélectionner le canal de communication qu'elle juge le plus approprié pour la transmission de l'information.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur <https://citoyen.ville.lasarre.qc.ca/>.

Pour les citoyens qui possèdent déjà un compte Voilà!, ce sont les mêmes identifiant et mot de passe.

Vous n'avez pas de connexion Internet à la maison? Nous vous recommandons :

- de demander à un proche ou à un membre de votre famille de le faire pour vous;
- d'utiliser un des ordinateurs ou une des tablettes disponibles à l'hôtel de ville ou à la bibliothèque municipale;
- de téléphoner au 819 333-2282.

Pour vous
inscrire



Sécurité civile et trousse d'urgence

La sécurité civile est une responsabilité collective qui concerne chaque individu. Elle englobe la prévention des risques, la préparation aux situations d'urgence, la réponse aux crises et le rétablissement de la communauté. Chaque personne a un rôle à jouer pour réagir de manière appropriée en cas d'urgence.

La Croix-Rouge vous recommande de conserver une trousse d'urgence à votre domicile et de garder à portée de main suffisamment de provisions (réserves d'aliments et d'eau) pour subvenir aux besoins de votre famille pendant au moins 72 heures. Vous trouverez ci-dessous une liste de recommandations quant au contenu de votre trousse d'urgence à la maison. Prenez soin de faire l'inventaire de votre trousse tous les ans et d'en renouveler le contenu après chaque utilisation.

Contenu de la trousse

- De l'eau
- De la nourriture (non périssable) et un ouvre-boîte manuel
- Des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes)
- Les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances)
- Une copie de votre plan d'urgence
- Une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange
- Une radio à manivelle ou à piles
- Des doubles des clés des voitures et de la maison
- Une trousse de premiers soins
- De l'argent comptant
- Des articles d'hygiène personnelle
- De la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie
- Un téléphone mobile avec un chargeur



Les inscriptions auront lieu du 27 mars à 13 h au 4 avril 2024 à 12 h.

Information importante : les places sont limitées. Vous devez créer votre compte pour vous et chacun de vos enfants à inscrire (délai d'approbation de 24 h à 48 h ouvrables). L'inscription doit être payée avant le début de l'activité. Aucune réservation par téléphone. En cas d'annulation après le premier cours, il n'y aura pas de remboursement; nous émettons une note de crédit. Le nombre de cours par session peut varier de 8 à 10 cours. Il est possible que la session soit prolongée en cas de besoin.

Pour tous les détails concernant les cours, les inscriptions et les tarifs, veuillez consulter : <https://lasarre.appvoila.com/fr/accueil>.



Samedi Du 13 avril au 15 juin 2024

Anim'eau — C'est un programme permettant aux parents et aux jeunes enfants de vivre ensemble des expériences amusantes et éducatives suivant un cheminement sans échec.

Anim'eau 1-2 : 9 h 30 à 10 h

Anim'eau 3-4 : 10 h 05 à 10 h 35

Anim'eau 5-6 : 10 h 40 à 11 h 10

Anim'eau 7-8 : 11 h 15 à 11 h 45

Samedi

Location de la piscine — Selon la disponibilité des sauveteurs, il est possible de faire la location de la piscine entre 13 h et 17 h. **Vous pouvez contacter Célianne Trudel-Corriveau au 819 333-2282, poste 248.**

Dimanche Du 7 avril au 9 juin 2024

Récré'eau — C'est un programme échelonné sur plusieurs niveaux, ce qui permet une progression lente favorisant la réussite des enfants qui y participent.

Récré'eau 1-2 : 9 h à 9 h 40

Récré'eau 1-2 : 9 h 45 à 10 h 25

Récré'eau 3-4 : 10 h 30 à 11 h 10

Récré'eau 3-4 : 11 h 15 à 11 h 55

Récré'eau 5-6 : 14 h à 14 h 50

Récré'eau 7 à 12 : 14 h 55 à 15 h 45

Récré'eau 1-2 : 15 h 50 à 16 h 20

Dimanche

Bain libre | 13 h à 13 h 55 — Plongez, nagez ou laissez-vous simplement flotter à votre rythme. C'est l'occasion parfaite de vous ressourcer, de jouer en famille ou de faire quelques longueurs rafraîchissantes. Notre piscine est prête à vous accueillir pour un moment de plaisir aquatique sans contrainte.

Lundi Du 8 avril au 10 juin 2024

Bain longueurs | 18 h 45 à 20 h 15 — Pour les amateurs de nage, notre séance offerte en soirée est consacrée uniquement aux longueurs. Parfait pour nager dans le calme et la concentration.

La Sarre en fête



C'est le grand retour de La Sarre en fête! L'événement se déroulera au parc équestre de La Sarre, du 14 au 18 août 2024. L'entrée est libre. Il sera possible d'acheter de l'alcool sur place. Découvrez un aperçu de la programmation :

JEUDI 15 AOÛT (SOIRÉE LOCALE)

Dany Pouliot
Les Frères Greffard

VENDREDI 16 AOÛT (SOIRÉE QUÉBÉCOISE)

Vilain Pingouin

SAMEDI 17 AOÛT (SOIRÉE COUNTRY)

Véronique Labbé



Restez à l'affût! L'horaire détaillé et la programmation familiale seront dévoilés prochainement. Cette édition promet d'être mémorable, alors préparez-vous à vivre des moments inoubliables à La Sarre en fête!



L'utilisation de l'eau potable

Un rappel en prévision des chaudes journées d'été! Il est de notre devoir collectif de diminuer notre consommation d'eau, particulièrement en période de sécheresse, et de respecter les règlements municipaux s'y référant.

L'arrosage des haies, arbres, arbustes et autres végétaux est permis selon votre adresse, seulement en fonction de l'horaire suivant :

QUI?	QUAND?	Système mécanique	Système automatique
Numéro d'immeuble impair (1, 3, 5, 7, 9)	Mardi, jeudi et samedi	20 h à 23 h	3 h à 6 h
Numéro d'immeuble pair (0, 2, 4, 6, 8)	Lundi, mercredi et vendredi	20 h à 23 h	3 h à 6 h

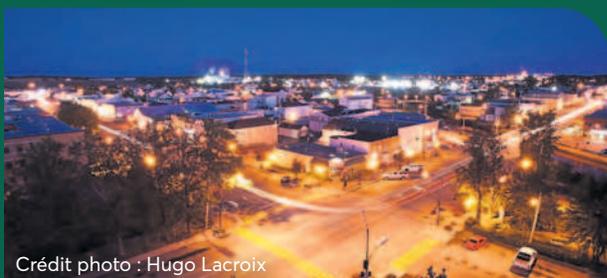
Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues pour une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager, pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'un nouveau gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.



Fermeture des bureaux administratifs



Crédit photo : Hugo Lacroix

Cette année, afin d'optimiser la gestion des congés du personnel et le suivi des dossiers, veuillez noter que l'hôtel de ville sera fermé et que l'ensemble du personnel administratif sera en congé **du 29 juillet au 2 août 2024 inclusivement**. En conséquence, nous vous prions de prendre les dispositions nécessaires et vous remercions de votre compréhension.

Heures d'ouverture des infrastructures et congés

Hôtel de ville

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi
8 h à 12 h | 13 h à 16 h 30

Mardi
10 h à 12 h | 13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h à 13 h

Congé / Fermé
20 mai — 24 juin — 1^{er} juillet — 5 août

Aréna Nicol Auto

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi
8 h 30 à 16 h 30

Congé / Fermé
1^{er} mai

Maison de la culture

Heures d'ouverture

Lundi | Fermé

Mardi et mercredi
9 h à 12 h et 13 h à 17 h

Jeudi
12 h à 20 h

Vendredi
12 h à 17 h

Samedi et dimanche
10 h à 15 h

Congé / Fermé
1^{er} mai

Contactez-nous facilement !

Communiquer avec la ville de la sarre, c'est facile, rapide et personnalisé!

Pour une demande de service ou d'information, les citoyens disposent des options suivantes :



EN LIGNE :
ville.lasarre.qc.ca



TÉLÉPHONE :
819 333-2282



EN PERSONNE :
201, rue Principale

URGENCE TRAVAUX PUBLICS
(aqueduc, égout, voirie)
1 866 943-1286 (en dehors des heures d'ouverture des bureaux)

